



**1824** : mariage des parents de Lavigerie, Leon Philippe et Laure Louise à la commune de St Esprit.

**1877** : les missionnaires s'installent à Tazmalt (centre européen). Les missionnaires s'installent à Ighil-Ali

### Instructions au père Bresson (1 novembre 1884)

Dans tout ce qui a été dit ou écrit jusqu'ici relativement à la fondation de Woluwé, il n'a pas été parlé d'une manière explicite et précise du but dans lequel cette maison est créée en ce qui concerne les ressources que la Société des Missionnaires d'Alger doit tirer de la Belgique et de la Hollande.

Tout cela est naturellement sous-entendu, et les membres du Conseil savent que l'un des buts principaux que l'on s'est proposé dans cette fondation est de s'assurer ces ressources à l'étranger, alors que celles que fournissait la France diminuent forcément chaque jour par suite du malheur des temps. C'est ce qui a été longuement traité à plusieurs reprises dans les Conseils de la Société et dans les correspondances avec ses supérieurs.

La nomination du procureur général de la Société comme premier supérieur, à titre intérimaire, de la maison de Woluwé donne du reste à cette volonté arrêtée des supérieurs sa claire signification. Le père Bresson devra donc se rappeler que sa fonction en Belgique est de procurer des ressources nécessaires à la Société, et principalement aux établissements de formation des missionnaires, qui absorbent chaque année des sommes si considérables. Il sait mieux que personne, pour les avoir vus de près, quels sont les embarras où se trouve souvent à cet égard la Maison -Mère.

En conséquence, et sans le dire, il dirigera tous ses efforts à créer en Belgique et en Hollande un courant de dons et même, s'il est possible, de fondations de rentes ou secours annuels en faveur des œuvres de la Société. Comme les Belges qui seront accueillis à Woluwé doivent nécessairement passer dans tous les établissements de formation, il sera toujours vrai de dire qu'on quête pour les Belges, et de provoquer à cet égard des adoptions ou créations de bourses, comme on l'a fait pour les missionnaires. Il ne serait certainement pas difficile de trouver en Belgique cent, deux cents, et même trois cents familles riches qui se chargeraient de payer une bourse

d'éducation complète, c'est-à-dire pendant dix ans, moyenne de temps qui paraît nécessaire.

Ces bourses, comme celles des missionnaires, devraient être calculées à huit cents francs par an, lesquels seraient soldés en totalité le 1er avril de chaque année ou bien par trimestre de 200 frs chacun, les premiers janvier, avril, juillet et octobre. Mais il faudrait bien se garder de promettre qu'on appliquerait la bourse à tel ou tel apostolique spécialement désigné et qui se mettrait en relation avec le bienfaiteur. Cela nous a donné dans le passé les ennuis les plus graves, à cause des confusions de noms, des négligences et aussi des circonstances, et de la perte des vocations. Il faut rédiger un programme pour ces adoptions, que l'on ira ensuite porter dans les meilleures familles préalablement connues. Il y aurait naturellement des bourses collectives fournies par les couvents et les pensionnats.

Enfin le roi serait sollicité de faire pour Woluwé ce qu'il a promis pour Turnhout. Tout cela est indépendant des quêtes qui se feraient dans les paroisses ou à domicile, comme il a été convenu. Comme ces sortes de choses dépendent surtout des commencements, la conscience du père Bresson, et celle de ses collaborateurs, est gravement chargée sur tout ce qui précède. Le père Bresson devra en conséquence écrire au moins une fois tous les quinze jours au Conseil pour lui rendre compte de tout ce qu'il fait relativement à cette organisation.

